

## ÉTAT D'URGENCE SUR NOS SALAIRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

## La santé de la population est en danger !

e 8 novembre dernier, nous étions des dizaines de milliers en France à l'appel de l'intersyndicale CGT, SUD et FO et des syndicats professionnels pour dénoncer nos salaires gelés et nos conditions de travail devenues inacceptables.

La politique de la Ministre de la Santé qui vise à faire toujours plus d'économies nous touche de plein fouet, comme nos collègues du secteur public. Pour les établissements de santé privée, la baisse des tarifs signifie effectivement des économies drastiques sur le personnel et les salaires pour continuer à augmenter les profits.

La pression insupportable qui pèse sur le personnel entraine actuellement une augmentation jamais vue de cas d'usure professionnelle ou de suicides chez les personnels des établissements de santé.

A la polyclinique de l'Ormeau à Tarbes (Groupe Medipôle-Partenaires, convention FHP), après 64 jours de grève, les salarié.e.s ont obtenu, entre autres, 700 € de prime pérenne pour tous, l'équivalent d'une augmentation de salaire de 2.63 % rétroactive sur 2016.

En ce moment même, des luttes se déroulent dans la santé publique comme dans le privé pour défendre une santé non marchande qui réponde aux besoins de la population et permette aux salarié.e.s d'avoir des salaires décents.

## Ces luttes sont légitimes ! Pour gagner, il faut les amplifier !

Des politiciens nous disent « Les caisses sont vides »! Et de prôner l'austérité, en proposant de supprimer des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires. Ce sont les mêmes

qui distribuent l'argent public (crédit d'impôt, baisse des cotisations sociales...) aux grands groupes

de santé privée lucrative sans aucune contrepartie et qui s'octroient, à eux ou à leur famille, des rémunérations pour des emplois fictifs.

Oui, de l'argent il y en a ... Dans la poche des actionnaires!

Les SSR (Soins de Suite et de Réadaptation), jusque là épargnés par la Tarification à l'Activité (T2A), vont également être impactés par la diminution du financement des établissements de rééducation spécialisée : on imagine, là aussi, les conséquences pour l'accès aux soins et sur le personnel. Patients et personnels feront les frais de cette politique, pendant que les rémunérations et les dividendes des actionnaires des grands groupes de santé seront préservés voir augmentés.

Les fédérations employeurs des conventions collectives 51, 66, CLCC et Croix Rouge sont en ordre de marche pour tenter de les démanteler. Dans ce contexte, la loi dite « Travail » permettra aux patrons de remettre en cause les avantages acquis. C'est pourquoi la CGT continue de se battre pour l'abrogation de la loi travail.

Nous, salarié.e.s des établissements de santé lucratifs ou non lucratifs, nous disons :

à la dégradation de nos conditions de travail,

au blocage de nos salaires,

de notre pouvoir d'achat,

aux attaques de nos conventions collectives.

Uni.e.s et déterminé.e.s, les salarié.e.s détiennent le pouvoir de faire changer les choses !



rue le 7 mars...
ça va piquer !!!

Tous dans la

Le mardi 7 mars, toutes et tous dans l'action, grèves et manifestations, pour défendre nos salaires, nos conditions de travail, nos conventions collectives !